

(N^o 167.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi autorisant l'aliénation de biens domaniaux.

(Voir les N^{os} 188 et 248 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés dans l'état annexé à la présente loi.

ART. 2.

Le produit de la vente de ces biens sera affecté à l'amortissement de la dette publique.

Bruxelles, le 25 juin 1846.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,
Vicomte VILAIN XIII.*

*Les Secrétaires,
(Signés) H. M. HUVENERS.
A. DU BUS.*

*État de consistance des biens domaniaux annexé au projet de loi qui en autorise
l'aliénation.*

§ 1. Bois domaniaux.

N° D'ORDRE du présent état.	INDICATION du bois ou du bien.	COMMUNE. de la situation.	CONTENANCE.	VALEUR vénale approximative.
Flandre occidentale.				
1	Kouthulst. <i>(partie détachée de la masse.)</i>	163 72 »	173,000
Flandre orientale.				
2	Eename	Eename et autres communes.	134 49 »	300,000
3	Affligem	Meldert.	72 » »	137,000
Luxembourg.				
4	Nollomont.	Waha	118 31 51	82,800
5	Fays-Malempré	Malempré	162 44 23	73,400
6	Bantay.	Orgée	101 37 30	80,000
Namur.				
7	Chenu sur Vonèche	Chenu	60 » »	45,000
		Total du § 1 ^{er}	812 34 04	891,200

§ 2. Biens domaniaux.

N ^o D'ORDRE du présent état.	DÉSIGNATION des Biens.	COMMUNE de la situation.	CONTENANCE.	VALEUR vénale approximative.
Brabant.				
8	Terres	Kersbeek	1 62 47	2,600
9	Terre	Noiremont	42 18	1,600
10	Terre, ci-devant bois . . .	Woluwe-St.-Pierre . . .	4 27 03	11,600
11	Idem.	Isque	10 65 70	14,960
12	Idem.	Watermaet-Boitsfort. . .	1 60 »	2,500
13	Terre labourable.	Duysbourg.	1 86 50	4,650
14	Terrains labourés	Boitsfort	5 85 50	8,900
15	Terre, ci-devant bois . . .	Isque	20 51 60	26,000
Liège.				
16	Terre	Huy.	» 37 93	2,700
17	Idem.	Rumpdorf	» 97 48	3,000
18	Idem.	Laer.	» 22 40	700
19	Maison et dépendances. . .	Seraing.	» 11 77	5,000
20	Maison de bascule	Ste.-Walburge.	»	6,000
21	Terre	Ans.	1 74 36	8,000
22	Id.	Chapon-Seraing	» 52 31	1,800
23	Id.	Aineffe.	1 26 42	4,500
24	Id.	Donceel.	» 87 18	4,000
25	Id.	Bonnistier	» 50 79	1,900
Total du § 2.			53 41 62	110,410

RÉCAPITULATION.

§ 1 ^{er} . — Bois	812 34 04	891,200
§ 2. — Biens ruraux.	53 41 62	110,410
Total.	865 75 66	1,001,610